

Maîtresse de maison

Certificat de formation délivré par la CPNE-FP

(Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Voie d'accès : Formation continue



IRTS Normandie-Caen

2 rue du campus - BP 10116

14204 Hérouville Saint-Clair Cedex

Tél. 02 31 54 42 00

info@irtsnormandiecaen.fr

Secrétariat pédagogique :

Keira Tami

Tél. 02 31 54 42 06

ktami@irtsnormandiecaen.fr

N° d'activité : 25 14 01376 14

Siret : 413 984 303 00029

Code APE : 8559 B



Accompagner les personnes et garantir la qualité et l'adaptation du cadre de vie dans les établissements sociaux et médico-sociaux

La maîtresse de maison assume des tâches polyvalentes dans l'organisation de la vie quotidienne (entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simples). Cette professionnelle est chargée du bon fonctionnement du lieu de résidence des personnes, de les accompagner au quotidien dans un cadre sécurisant et sécurisé. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative.

Missions

- Assurer les conditions de l'accueil et de la sortie des usagers
- Assurer l'hygiène et la sécurité des usagers et des locaux
- Garantir la qualité et l'adaptation du cadre de vie au projet d'établissement
- Animer et gérer un espace dédié à une activité technique

Qualités requises

- qualités relationnelles
- sens de la communication, sociabilité
- goût pour le travail en équipe pluridisciplinaire
- sens de l'organisation
- disponibilité
- discrétion

Lieux d'intervention

La maîtresse de maison intervient dans les services et établissements relevant de la protection de l'enfance, de la réinsertion sociale ou du secteur médico-social : maison d'enfants à caractère social (MECS), centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé (FAM), maison d'accueil spécialisée (MAS)...

PRÉREQUIS

- Être en situation d'emploi de maître(sse) de maison
- Ou être demandeur d'emploi et avoir validé une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) de 70 h sur un poste de maître(sse) de maison
- Ou disposer d'une expérience de 2 semaines minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé (attestation employeur)
- Et bénéficier d'un financement de la formation

INSCRIPTION

Sur notre site internet
www.irtsnormandiecaen.fr

CALENDRIER

Inscription et admission
Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr

COÛT ET FINANCEMENT

Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr

Conditions d'admission

Cette formation s'adresse aux personnes salariées exerçant l'activité de maître(sse) de maison des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle s'adresse également aux demandeurs d'emploi sous certaines conditions.

Organisation de la formation

Durée de la formation

10 mois

La formation est répartie de la façon suivante :

- › 203 heures de formation théorique (à raison de 3 ou 4 jours par mois)
- › 175 heures de formation pratique sur l'emploi ou en stage sur site qualifiant

Lieu

IRTS Normandie-Caen à Hérouville
Saint-Clair 14 (Calvados)

Contenu de la formation

Le projet pédagogique de la formation s'adresse à des adultes dont les compétences et l'expérience sont prises en compte dans la dynamique de la formation.

La formation théorique est organisée en trois Domaines de Formation (DF) :

- **DF 1 : Contribution à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie**

Module 1 : Rôle et fonction de Maître(sse) de maison

Module 2 : Qualité et sécurité du cadre de vie (dont PSC1)

Module 3 : Entretien du cadre de vie

Module 4 : Entretien du linge

Module 5 : Préparation des repas et hygiène alimentaire (dont HACCP)

- **DF 2 : Accompagnement des personnes sur les temps de la vie quotidienne**

Module 1 : Les problématiques des publics

Module 2 : Les fondements et les méthodes de l'accompagnement

- **DF3 : Travail en équipe et participation à la vie institutionnelle**

Module 1 : Le cadre institutionnel de la fonction

Module 2 : Le travail en équipe pluriprofessionnelle

Module 3 : Accompagnement méthodologique pour la validation

Validation et certification

Un jury de deux personnes (un formateur et un professionnel) évalue les compétences du candidat lors d'une soutenance orale en s'appuyant sur son dossier professionnel.

L'IRTS Normandie-Caen valide les compétences au terme du parcours de formation et la CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) délivre le certificat de formation.

Dispenses et allègements

Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr